

Son Honneur le Président: Je vais relire la motion d'amendement, honorables sénateurs. En guise d'amendement, l'honorable sénateur Grosart, avec l'appui de l'honorable sénateur O'Leary, a proposé que les mots suivants soient ajoutés à la motion:

et que le comité soit chargé de présenter au Sénat un rapport comprenant les amendements au bill C-259, intitulé «Loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi», qui ont été rédigés par le comité et recommandés au Sénat pour corriger les défauts du bill selon le rapport fait au Sénat par le comité permanent des banques et du commerce.

L'honorable M. Martin: Le vote!

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai maintenant eu le temps d'aller voir ce que les autorités prescrivent à l'égard d'amendements semblables quand il y a lieu de donner des directives à un comité. De fait, bien que je ne puisse pas me rappeler les circonstances exactes, nous avons eu un cas de ce genre il y a un an ou deux. Quoi qu'il en soit, j'aimerais maintenant vous donner lecture d'un passage de la page 513 de la 4^e édition du *Parliamentary Procedure* de Bourinot. Il se lit ainsi qu'il suit:

On semble se méprendre beaucoup sur le sens de l'expression: «une instruction». Une instruction est donnée à un comité afin de lui conférer un pouvoir que, sans ladite instruction, il n'aurait pas. Si le sujet d'une instruction est pertinent à l'objet d'un bill et conforme à la portée et au titre dudit bill, ladite instruction est irrégulière, puisque le comité est déjà revêtu du pouvoir de faire la modification requise.

Donc, honorables sénateurs, comme notre comité permanent des banques et du commerce a tous les pouvoirs voulus pour faire ce que demande la motion d'amendement, je dois déclarer celle-ci irrecevable.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Flynn: Honorables sénateurs, pour le moment je ne contesterai pas la décision de Son Honneur le Président. Elle a trait à un amendement. J'en proposerais peut-être un autre plus tard. J'aurais certaines choses à dire, toutefois, au sujet du renvoi de ce bill au comité. C'est avec grande hésitation, certes, que le leader du gouvernement a présenté la motion, car ce matin, il ne voulait pas s'engager. Lorsqu'on lui a demandé très clairement s'il avait l'intention de le renvoyer au comité, il ne savait quoi faire. Il attendait simplement pour se rendre compte si la majorité des sénateurs appuierait sa première intention de ne pas renvoyer le bill au comité, comme l'avaient proposé les sénateurs Cook et Macnaughton et d'autres qui étaient membres du Comité. Je ne critique pas leur opinion, soit dit en passant. Ils étaient membres du comité et ils ont affirmé que le comité avait étudié le bill et que cela suffisait. Le sénateur Cook a ajouté qu'il était inutile de le renvoyer au comité.

Le sénateur Martin attendait donc pour savoir s'il pourrait s'en sortir sans renvoyer le Bill au comité.

Je me suis amusé toute la journée à surveiller le leader du gouvernement qui tergiversait cherchant à décider s'il

aurait un appui suffisant pour ne pas renvoyer le bill au comité. Finalement, les sénateurs Buckwold et Molgat ont exprimé leurs opinions de même que le sénateur Forsey. Ils ne sont pas habitués à ces moyens de communication qui devraient exister entre le leader du gouvernement et chaque membre du parti libéral. Ils n'ont pas compris, et on n'a pu que proposer que le bill soit renvoyé au comité. Ils finiront bien par apprendre; cela prend quelques années.

• (1720)

Je ne veux pas dire que le sénateur Forsey manque d'expérience. Il en a acquis beaucoup mais à l'extérieur de cette enceinte et de ses complexités. Autrement, il n'aurait pas embarrassé son leader comme il l'a fait ce matin. Ce fut amusant en vérité que de surveiller le jeu toute la journée, et je ne peux m'empêcher de consigner au hansard ce qui ne peut s'exprimer que par des mots, car encore une fois, nous avons eu aujourd'hui un scénario qui ne manquait certes pas d'intérêt.

Naturellement, Son Honneur le Président a dit que nous ne pouvions pas donner de directives au comité. Cette opinion se fonde sur celle de Bourinot, et il ne s'agit pas de discuter cette décision, mais j'ai toujours pensé, lorsqu'on présentait une motion, par exemple au stade de la troisième lecture, que le bill ne soit pas lu une troisième fois mais qu'il soit renvoyé au comité dans un but très précis, que cela en soi constituait des directives à l'adresse du comité.

Si je prends la parole ici c'est pour tenter de voir s'il n'y a pas moyen pour le Sénat de préciser par écrit—je proposerai un amendement plus tard—ce que le comité aura à faire. Comme le sénateur Cook, le sénateur Macnaughton et d'autres l'ont dit, le comité n'a rien à faire—le sénateur Langlois a dit la même chose hier—ils ont tout fait. Le voilà qui revient et je suis heureux de le voir car je n'aimerais pas traiter de ses observations en son absence. Il a dit hier que le renvoi du principe du bill en septembre dernier a suffi aux fins que nous nous proposons ici, et a suffi pour nous permettre de remplir notre devoir. Il m'a cité, mais seulement en partie, sachant fort bien qu'en me citant en entier, la situation serait différente.

Je prie les honorables sénateurs de se reporter à notre hansard du 14 septembre. Ce jour-là, j'ai dit que j'approuvais la proposition tendant à ce que le comité examine ce bill pour en étudier les aspects techniques, mais nous n'avons pas siégé à ce comité pour nous pencher sur des questions de principe. Eh bien, pour autant que mon emploi du temps me le permettait, j'ai suivi les travaux du comité de très près et je me rappelle parfaitement que j'aurais souhaité qu'il se penche sur la question de l'impôt sur les gains en capital. Mais le président du comité a fait valoir qu'en vertu du mandat donné au comité, nous n'avions pas à examiner des questions de fond; notre tâche consistait uniquement à déterminer si le bill, tel qu'il avait été rédigé, correspondait aux intentions déclarées du ministre et si la partie du Livre blanc qu'il était question de mettre en application était, en fait, mise en application d'une manière idoine. Voilà, en fait, de quoi il retourne et c'est pour cette raison que nous avons proposé de renvoyer le bill au comité, car, même si le mandat n'était pas rédigé dans un sens très restrictif, selon l'usage, notre façon de voir les choses et le débat qui s'est instauré nous ne devrions pas nous pencher sur des questions de fond.